

PLAN DE COMMUNICATION



VALORISER VOTRE QUALITÉ

Versions	Date	Modification
V1	Mai 2015	Création du document
V2	2015	Modifications du document
V3	2016	Modifications du document
V4	Novembre 2016	Modifications du document
V5	Juin 2017	Modifications du document
V6	Janvier 2019	Modifications du document
V7	25 Novembre 2019	Nouvelle mise en forme et modifications du contenu
V8	18 Mai 2020	Modifications du contenu
V8.2	avril 2021	Modifications du contenu
V8.3	avril 2021	Modifications du contenu
V8.4	Janvier 2022	Modifications du contenu page 3 et 27
V9	Avril 2022	Modification de la communication sur l'accréditation COFRAC
V10	Juin 2022	Modification se faire référencer page 23
V11	Aout 2028	Modification du document

Mis à jour par :

Kayi Néné AMOUZOUGAN

Le : 31/08/2023

Visa : KNA

Vous souhaitez nous aider à améliorer ce guide ?

Contactez :

Thomas TALBI

Responsable Marketing Opérationnel

ttalbi@certif-icpf.org

www.certif-icpf.org

Tél. : 01 75 43 84 52

Plan

Tout ce qu'il faut savoir sur ICPF	Page 5
Certification PRO.....	Page 9
Certification Qualiopi	Page 14
Communiquer et faire acheter sa prestation	Page 23
Check-list du certifié	Page 26

Tout ce qu'il faut savoir et faire savoir sur ICPF



**VALORISER VOTRE EXPERTISE, VOTRE QUALITE ET INSPIRER
LA CONFIANCE**

ICPF, leader de la certification depuis 1995

ICPF en 5 points

1. Un organisme de certification agissant exclusivement dans le secteur de la formation et du conseil.
2. Il délivre des certificats attachés aux professionnels de formation ou aux prestataires d'actions concourant au développement des compétences (OPAC).
3. Il propose des certificats de personnes ou de service. En particulier :
 - PRO qui permet de faire reconnaître le professionnalisme des personnes physiques réalisant des prestations de conseil ou de formation.
 - Qualiopi qui permet d'accéder aux financements publics pour vos actions. ICPF est accrédité par le COFRAC sous le N° 5-0616 pour délivrer cette certification, portée disponible sur www.cofrac.fr.
 - ISO 9001 et 21001 qui permettent de valoriser la qualité du système de management de son organisme à l'international et de gagner en performance.
4. Un acteur investi dans la normalisation en formation professionnelle depuis sa création. Membre de la commission de normalisation AFNOR « Formation professionnelle », il participe à la conception des normes françaises et internationales de formation professionnelle.
5. Inscrit sur la liste du Ministère du Travail des organismes certificateurs et accrédité par le COFRAC N° 5-0616 (portée disponible sur www.cofrac.fr) pour délivrer la certification Qualiopi.

Offres

QUALIOPI

- Dédiee aux organismes prestataires d'actions concourant au développement des compétences (OPAC) avec un Numéro de déclaration d'activité (NDA)
- Obligatoire pour accéder aux financements publics et mutualisés à partir du 01/01/2022

ISO 9001

Basée sur une norme internationale reconnue, elle vous permet de certifier la qualité de votre organisation, d'impliquer vos collaborateurs et constitue un gage de qualité pour vos clients et parties prenantes.

PRO

- Dédiee aux professionnels de formation et du conseil, personnes physiques

ISO 21001

Basée sur une norme internationale reconnue, elle vous permet de certifier la qualité de votre organisation en tant qu'organisme d'éducation/formation, d'impliquer vos collaborateurs et constitue un gage de qualité pour vos clients et parties prenantes.

Les réalisations

En réponse à vos attentes :

- ✓ L'obtention de l'accréditation COFRAC N° 5-0616 (portée disponible sur www.cofrac.fr) sur l'offre Qualiopi
- ✓ Le recrutement d'auditeurs territoriaux à moins de 90 mn de vous
- ✓ La version 3 de la plateforme Noé pour gérer PRO, CNEFOP et Qualiopi. Prochainement, une version 4 pour simplifier encore plus votre démarche
- ✓ La simplification de son nom et la mise en place d'une nouvelle identité. Une marque plus forte et plus facile à utiliser pour une meilleure reconnaissance

Règlementation et accréditation

La Loi « Avenir Professionnel », promulguée le 5 septembre 2018, impose l'obligation de certification. Depuis le 1^{er} Janvier 2022, vous devez détenir la certification Qualiopi pour accéder aux financements publics. ICPF a lancé le projet d'accréditation en 2019 et l'a obtenu pour vous délivrer Qualiopi.

Le Décret d'application relatif au Référentiel National de Certification Qualité confirme que les certifiés CNEFOP bénéficient de conditions de durées aménagées (une demi-journée au lieu d'une journée minimum) et que l'audit concerne uniquement certains indicateurs précisés dans le Guide de Lecture.

Un arrêté du 31 mai apporte diverses mesures relatives à la certification Qualiopi. Un décret est attendu concernant l'obligation de certification des sous-traitants dans le cadre des actions éligibles au CPF.

Outils

ICPF, en lien avec des certifiés, a développé et mis à disposition de ces derniers, un ensemble d'outils vous permettant de poursuivre votre démarche qualité et développer votre expertise et votre activité :

- **Version 3 de la plateforme NOE, bientôt une V4**

ICPF investit avec le renforcement de l'équipe de développement pour vous proposer une plateforme opérationnelle et adaptée à vos besoins d'élaboration et de mise à jour de vos certifications.

La version intégrant Qualiopi vous permet d'effectuer la demande en ligne, de contractualiser et de planifier votre audit, d'élaborer votre dossier, de traiter les éventuelles non-conformités, de recevoir votre rapport et enfin d'obtenir votre certificat. Elle vous permet également de gérer toutes vos certifications PRO, Qualiopi, ISO via une seule plateforme avec de nouveaux services, afin d'être au plus proche de vous.

Le 29 septembre, une version 4 va être lancée, avec plus d'ergonomie, de simplicité et vous permettant de planifier et gérer votre audit de renouvellement.

- **Événements**

ICPF a mis en place les ICPF Networking depuis 2018, événements qui vous sont dédiés. Se déroulant tous les 3 mois, ils sont votre lieu de rencontre et d'émulation où vous développez un réseau de confiance et de qualité.

Des événements locaux sont également organisés par des prestataires certifiés auxquels vous pouvez participer pour rencontrer d'autres certifiés de votre région.

ICPF organise également des webinaires afin d'informer certifiés et professionnels de la formation sur l'actualité du secteur et de manière spécifique sur Qualiopi et les offres de ICPF.

ICPF envisage également d'organiser, une à deux fois par an, une rencontre nationale rassemblant plus de 500 participants avec les certifiés, les institutionnels, les entreprises, les représentants du secteur.

- **Club DBE**

Association indépendante de ICPF, le club des certifiés DBE a été créé en octobre 2018. Il a pour but d'échanger, de partager les bonnes pratiques et de développer le business de ses adhérents, le tout dans la bienveillance. Une rencontre est organisée chaque mois sur des thématiques d'actualité. Des groupes de travail, portant sur des thématiques spécifiques, sont créés dans un esprit de partage.

Les réalisations à venir

En réponse à vos attentes :

- ✓ L'organisation des ICPF Networking
- ✓ V4 de la plateforme Noé (livraison prévue le 29 septembre)



Certification de personnes ICPF

REGLES DE COMMUNICATION ET D'UTILISATION

Utilisation et référence à la certification

Périmètre de communication

Félicitations pour votre certification PRO !

À la suite de l'audit qui a permis d'établir la conformité de votre dispositif, il vous a été délivré un certificat. Il est accordé pour un périmètre précis : le(s) fonction(s) et domaine(s) correspondant à votre certification. Vous devez ainsi communiquer sur votre certification en précisant clairement le périmètre effectivement couvert.

De manière générale, toute communication sur la certification de personnes doit être réalisée dans le respect des principes de clarté et de sincérité. Vous ne devez pas vous associer à une quelconque action impliquant une référence induite ou inexacte à une certification ICPF.

Vous pouvez communiquer sous la forme numérique pdf ou image, ou sous forme d'une copie ou d'un scan de votre certificat, sous réserve que le texte apparaisse au complet et de façon claire et lisible.

Toute communication doit comporter :

- Votre nom associé à l'organisme,
- Le périmètre couvert,
- L'identification d'CPF en tant que certificateur.

Par exemple : *Prénom Nom, de la société Y, est certifié ICPF PRO en tant que consultant formateur expert en management par ICPF.*



Utilisation inappropriée de la certification

Toute utilisation inappropriée de la certification entraîne des sanctions spécifiées dans les CGUS.

Communiquez sur votre certification

Vous souhaitez communiquer sur cette réussite qui correspond à l'aboutissement d'un véritable projet ?

- Notre site internet vous accueille sur sa page « Retrouver un certifié » et valorise votre certification. Vous devez, pour ce faire, avoir vos informations à jour sur Noé et intégrer une photo si vous souhaitez la voir apparaître.
- Nous sommes à votre disposition pour vous aider à mettre en place votre communication et/ou valider l'utilisation de nos marques de certification.

Vous trouverez en page 17 les moyens de communication.

Utilisation du logo de certifié

Exemples de logo



Usage de logo

L'usage du logo ICPF seul est réservé à ICPF et à son équipe. Vous devez communiquer uniquement avec le logo de certifié.

Le périmètre de certification devra obligatoirement apparaître, de façon claire et lisible, sous le logo. En aucun cas, le bénéficiaire n'est autorisé à laisser croire que la certification ICPF PRO porte sur d'autres activités que celles certifiées ou à agir d'une manière qui pourrait le laisser penser. En aucun cas, le bénéficiaire ne doit communiquer sur la certification ICPF CNEFOP ou Qualiopi s'il détient une certification ICPF PRO et inversement.



La typographie et les couleurs sont respectivement « Geogrotesque » et « Bleu Canard », Noir et Gris. La police de substitution proposée est « Arial ».

Ses couleurs

PANTONE BLACK C CMYK 0 0 0 100 RVB 0 0 0	PANTONE 7474 C CMYK 100 25 45 0 RVB 0 130 145	PANTONE COOL GRAY 1 C CMYK 0 0 0 10 RVB 225 225 225
---	--	--

Les règles de bonne utilisation

Le logotype est immuable dans sa structure, sa forme et ses couleurs. Il ne peut en aucun cas être redessiné. Il doit être reproduit rigoureusement.



Taille Minimale

Signifie la limite de visibilité en dessous de laquelle l'identité est illisible. Il est déconseillé de descendre en dessous d'un rectangle de 36 x 15 mm.



Périmètre de protection

20% de la largeur du logo

Dans un souci de valorisation, le périmètre de protection autour du logotype doit toujours être préservé par rapport à un texte ou à un bord de page.

Sur vos sites
Internet,
publicités,
brochures,
supports, papiers,
...

Utilisation des logos



Sur un produit
ou un
emballage
visible par le
consommateur

Interdit

Sur des
cartons utilisés
pour le
transport des
produits

Interdit

Sur des
véhicules, des
bâtiments, ...

Interdit

Autorisé

Votre logo  ICPF Certification PRO Certification Retour Tour Export	Prénom Nom Fonction Votre adresse Tél : Email : Site web
--	--

Votre logo  ICPF Certification PRO Certification Retour Tour Export
PRO 15 rue de la République 92000 Nanterre + 33 (0)1 47 00 00 00 contact@icpf.com www.icpf.org Page 13 sur 28

Certification Qualiopi



REGLES DE COMMUNICATION ET D'UTILISATION

Utilisation et référence à la certification

Périmètre de communication

Félicitations pour votre certification Qualiopi !

À la suite de l'audit qui a permis d'établir la conformité de votre dispositif, il vous a été délivré un certificat. Il est accordé pour un périmètre précis : la ou les catégorie(s) d'action correspondant à votre certification. Vous devez ainsi communiquer sur votre certification en précisant clairement le périmètre effectivement couvert.

D'une façon générale, toute communication sur la certification Qualiopi doit être réalisée dans le respect des principes de clarté et de sincérité. Vous ne devez pas vous associer à une quelconque action impliquant une référence induite ou inexacte à une certification délivrée par ICPF.

Depuis le 1^{er} septembre 2023, [conformément à l'arrêté du 31 mai](#) relative à la certification qualité, vous devez afficher votre certificat :

- Dans vos locaux
- Sur votre site internet. Si vous n'avez pas de site internet, vous devez le fournir à la demande à vos candidats, stagiaires apprentis et financeurs

Vous pouvez communiquer sous la forme numérique pdf ou image, ou sous forme d'une copie ou d'un scan de votre certificat, sous réserve que le texte apparaisse au complet et de façon claire et lisible.

Toute communication doit comporter :

- Votre nom associé à l'organisme,
- La(les) catégorie(s) d'action(s),
- L'identification de ICPF en tant que certificateur.

Par exemple : *La société Y est certifiée Qualiopi pour les actions de formation par ICPF.*



Communication sur l'accréditation COFRAC

ICPF a obtenu l'accréditation COFRAC N° 5-0616 (portée disponible sur www.cofrac.fr) pour la délivrance de la certification Qualiopi. La marque d'accréditation COFRAC figure sur votre certificat délivré.

Vous avez la possibilité de communiquer sur cette accréditation après obtention de votre certificat Qualiopi.

Vous vous engagez à :

- communiquer uniquement sur la marque d'accréditation COFRAC en combinaison avec le logo ou le nom de ICPF. Un logo combiné est à votre disposition dans le kit de communication du certifié.
- ne communiquer sur la marque d'accréditation que si votre certificat Qualiopi délivré sous accréditation est en cours de validité,
- ne pas reproduire la marque d'accréditation.

Utilisation inappropriée de la certification

Toute utilisation inappropriée de la certification entraîne des sanctions spécifiées dans les CGUS.

Communiquez sur votre certification

Vous souhaitez communiquer sur cette réussite qui correspond à l'aboutissement d'un véritable projet ?

- Notre site internet vous accueillera prochainement sur sa page « Retrouver un certifié » et valorise votre certification. Vous devez, pour ce faire, avoir vos informations à jour sur Noé et intégrer une photo si vous souhaitez la voir apparaître.
- Nous sommes à votre disposition pour vous aider à mettre en place votre communication.

Vous trouverez à partir de la page 17 les moyens de communication.

Utilisation du logo Qualiopi



Les règles d'utilisation du logo et de la marque sont décrites dans la charte d'usage et la charte d'utilisation disponibles sur la plateforme NOE dans votre espace 'Documents'.

Le contrôle du bon usage de la marque est effectué par ICPF tout au long de la validité de la certification Qualiopi et en particulier lors de l'audit de surveillance. Le logo Qualiopi doit être utilisé dans le respect des règles décrites dans la charte d'usage et charte graphique.

Quelques règles à connaître :

- ne modifiez jamais le logo Qualiopi
- vous devez toujours mentionner la ou les catégories d'actions
- la marque Qualiopi doit être exclusivement associée à votre OPAC

Exemples d'utilisation

Lorsque le logo est apposé sur une communication d'un émetteur tiers à l'État, il doit bien comporter le bandeau horizontal «Marianne + RF»

Logotype



■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le logo ne peut être modifié de quelque façon que ce soit.

Typographie recommandée

POLICE POUR LES TITRES

Arial Black
 abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
 0123456789

POLICE POUR LE TEXTE COURANT

Arial regular
 abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
 0123456789

Colorimétrie

quadri > rvb > web
 C/0 R/225 #E1000F
 M/100 V/0 B/15
 J/100 N/0

quadri > rvb > web
 C/100 R/0 #000091
 M/90 V/0 B/145
 J/20 N/7



■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Logotype

« La certification qualité a été délivrée
 au titre de la ou des catégories
 d'actions suivantes :
 actions de formation ; »

mention obligatoire à compléter
 par le prestataire de formation

La mise en forme, la typographie
 et la colorimétrie du texte
 de la déclinaison sont libres,
 et restent à l'interprétation visuelle
 du prestataire de formation.
 Toutefois, la mention doit être
 lisible et de taille équivalente
 ou légèrement plus petite que
 «processus certifié»

Logo Qualiopi associé à l'organisme certificateur ICPF

Afin d'améliorer la visibilité de votre démarche qualité et communiquer sur l'organisme ayant délivré la certification, nous avons mis en place un logo spécifique combinant le logo Qualiopi et celui de ICPF. Il est disponible sur la plateforme NOE, dans le pack de logos dans vos documents.



La certification qualité a été délivrée
 au titre des catégories d'actions suivantes :



Le bandeau ci-dessus peut être utilisé pour communiquer sur un site web par exemple, il est utile si votre organisme est déjà identifié sur votre support de communication.

Logo Qualiopi associé à l'organisme certificateur ICPF et à votre marque

En plus de pouvoir communiquer avec votre certificat, nous vous proposons également un pack de logo combinant les marques Qualiopi, ICPF et d'accréditation COFRAC que vous pourrez associer au vôtre.



- 1 Espace pour inclure votre logo. Veillez au bon respect de la zone de protection du logo Qualiopi. Pour plus d'informations rendez-vous à la page 5 de la charte graphique Qualiopi.

Espace de séparation en proportion entre les logos :



- 2 L'espace défini où vous devez spécifier les catégories d'actions pour lesquelles votre OPAC a été certifié Qualiopi :

- actions de formation
- bilans de compétences
- actions permettant de valider les acquis de l'expérience
- actions de formation par apprentissage

- 3 Zone du logo du certificateur ICPF accompagné par le logo Qualiopi et la mention d'accréditation COFRAC.

Il est interdit de modifier ou de supprimer des éléments dans cette zone.

Ressources à disposition :

Pour tous :

- un bandeau au format jpeg à personnaliser, nous vous conseillons l'application Canva ou Figma

Pour les graphistes ou professions assimilées :

- une version du bandeau au format Photoshop (PSD)
- une version du bandeau au format Illustrator (AI)

Exemple 1 : communication conforme d'un OPAC certifié dans une seule catégorie d'actions



La certification qualité a été délivrée
au titre des catégories d'actions suivantes :
actions de formation par apprentissage



atteste que

A.B.C THIERRY FORMATION

- 1 rue de Paris 92800 Puteaux
- Numéro de Déclaration d'Activité : 01234567890

est certifié



Au titre des catégories d'actions suivantes :
Formation par apprentissage

Programme de certification
(Dernier n° 2019-564 du 8 juin 2019. (Dernier n° 2019-565 du 8 juin 2019. Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national. (Dernier n° 2022-591 du 22 juillet 2022 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle, Arrêté du 28 juillet 2020 portant modification des unités du 8 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national, qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs. Arrêté du 7 décembre 2022 portant prolongation de la dérogation temporaire autorisant la mise en œuvre d'un audit initial à distance. Guide de lecture du référentiel Qualiopi publié sur le site du Ministère du Travail et Programme de certification Qualiopi des OPAC de l'ICPF dans leurs versions en vigueur.

CERTIFICAT B00000

Valable du 16/11/2020 au 10/10/2024 - Première émission le 15/11/2020
Vérifiable sur www.certif-icpf.org

Accréditation N° 5-0616, portée disponible sur www.cofrac.fr



François GALINOU
Président

45 boulevard Richard Wallace - 92800 Puteaux France

👍 Respect de la catégorie d'actions, l'organisme est bien certifié Qualiopi pour les "actions de formation par apprentissage".

👍 Respect de la zone de protection du logo Qualiopi.

Sur ce certificat fictif, l'organisme A.B.C THIERRY FORMATION est certifié Qualiopi pour les "actions de formation par apprentissage".

Exemple 2 : communication non conforme d'un OPAC certifié dans une seule catégorie d'actions



La certification qualité a été délivrée
au titre des catégories d'actions suivantes :
actions de formation par apprentissage
actions permettant de valider les acquis de l'expérience



atteste que

EVOLU FORMATION +

- 7 rue de Petit Robert 92800 Puteaux
- Numéro de Déclaration d'Activité : 01234567890

est certifié



Au titre des catégories d'actions suivantes :
Formation par apprentissage

Programme de certification
Décret n° 2019-064 du 8 juin 2019, Décret n° 2019-065 du 6 juin 2019, Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'attribution des diplômes professionnels, Arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des articles du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'attribution des diplômes professionnels et aux exigences pour l'attribution des diplômes professionnels, Arrêté du 7 décembre 2022 portant prolongation de la validité temporaire, notamment la validation d'un accès initial, à distance, du diplôme de l'enseignement supérieur, sur le site du Ministère du Travail et Programme de certification Qualiopi des OPAC de l'ICPF, sous leurs versions en vigueur.

CERTIFICAT B00000

Valable du 16/11/2020 au 10/10/2024 - Première émission le 15/11/2020
Vérifiable sur www.certif-icpf.org

Accréditation N° 5-0616, portée disponible sur www.cofrac.fr



François GALINOU
Président

45 boulevard Richard Wallace - 92800 Puteaux France

👍 La règle des catégories d'actions a été enfreinte, l'organisme est certifié Qualiopi pour les "actions de formation par apprentissage". La mention des "actions permettant de valider les acquis de l'expérience" ne doit pas apparaître dans le bandeau.

👎 Respect de la zone de protection du logo Qualiopi.

Sur ce certificat fictif, l'organisme EVOLU FORMATION + est certifié Qualiopi pour les "actions de formation par apprentissage".

SCHOOL EVENTS

La certification qualité a été délivrée
au titre des catégories d'actions suivantes :

- actions de formation
- actions de formation par apprentissage
- actions permettant de valider les acquis de l'expérience

DÉLIVRÉE PAR **ICPF**
CERTIFICATION
QUALITÉ

cofrac
CERTIFICATION
DE PRODUITS
ET SERVICES

Accréditation
N° 5-0616
Portée disponible
sur www.cofrac.fr



- 11 rue du sud 75013 Paris
- Numéro de Déclaration d'Activité : 01234567890

est certifié

 Respect des catégories d'actions, l'organisme est bien certifié Qualiopi pour les "actions de formation", les "actions de formation par apprentissage" et pour les "actions permettant de valider les acquis de l'expérience".

- 👍 Respect de la zone de protection du logo Qualiopi.



Au titre des catégories d'actions suivantes :

- Formation par apprentissage - Les actions de formation - Validation des acquis de l'expérience

Programme de certification

Programme de certification
 Décret n° 2018-564 du 6 juin 2018, Décret n° 2018-565 du 6 juin 2019, Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'accréditation des organismes de normalisation, Décret n° 2020-854 du 22 juillet 2020 portant dispositions relatives au maintien de la formation professionnelle, Arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'accréditation et de rétrogradation des organismes de normalisation et aux exigences relatives à l'accréditation des organismes de normalisation, Arrêté du 10 février 2020 portant prolongation de la désignation temporaire autorisant la réalisation d'un audit initial à distance, Guide de l'organisme de certification, Norme ISO 9001:2015, Norme ISO 14001:2015, Norme ISO 45001:2018, Norme ISO 26000:2010, Norme ISO 27001:2017, Norme ISO 27002:2017, Norme ISO 27005:2018, Norme ISO 27031:2017, Norme ISO 27032:2017, Norme ISO 27033:2017, Norme ISO 27034:2017, Norme ISO 27035:2017, Norme ISO 27036:2017, Norme ISO 27037:2017, Norme ISO 27038:2017, Norme ISO 27039:2017, Norme ISO 27040:2017, Norme ISO 27041:2017, Norme ISO 27042:2017, Norme ISO 27043:2017, Norme ISO 27044:2017, Norme ISO 27045:2017, Norme ISO 27046:2017, Norme ISO 27047:2017, Norme ISO 27048:2017, Norme ISO 27049:2017, Norme ISO 27050:2017, Norme ISO 27051:2017, Norme ISO 27052:2017, Norme ISO 27053:2017, Norme ISO 27054:2017, Norme ISO 27055:2017, Norme ISO 27056:2017, Norme ISO 27057:2017, Norme ISO 27058:2017, Norme ISO 27059:2017, Norme ISO 27060:2017, Norme ISO 27061:2017, Norme ISO 27062:2017, Norme ISO 27063:2017, Norme ISO 27064:2017, Norme ISO 27065:2017, Norme ISO 27066:2017, Norme ISO 27067:2017, Norme ISO 27068:2017, Norme ISO 27069:2017, Norme ISO 27070:2017, Norme ISO 27071:2017, Norme ISO 27072:2017, Norme ISO 27073:2017, Norme ISO 27074:2017, Norme ISO 27075:2017, Norme ISO 27076:2017, Norme ISO 27077:2017, Norme ISO 27078:2017, Norme ISO 27079:2017, Norme ISO 27080:2017, Norme ISO 27081:2017, Norme ISO 27082:2017, Norme ISO 27083:2017, Norme ISO 27084:2017, Norme ISO 27085:2017, Norme ISO 27086:2017, Norme ISO 27087:2017, Norme ISO 27088:2017, Norme ISO 27089:2017, Norme ISO 27090:2017, Norme ISO 27091:2017, Norme ISO 27092:2017, Norme ISO 27093:2017, Norme ISO 27094:2017, Norme ISO 27095:2017, Norme ISO 27096:2017, Norme ISO 27097:2017, Norme ISO 27098:2017, Norme ISO 27099:2017, Norme ISO 27100:2017, Norme ISO 27101:2017, Norme ISO 27102:2017, Norme ISO 27103:2017, Norme ISO 27104:2017, Norme ISO 27105:2017, Norme ISO 27106:2017, Norme ISO 27107:2017, Norme ISO 27108:2017, Norme ISO 27109:2017, Norme ISO 27110:2017, Norme ISO 27111:2017, Norme ISO 27112:2017, Norme ISO 27113:2017, Norme ISO 27114:2017, Norme ISO 27115:2017, Norme ISO 27116:2017, Norme ISO 27117:2017, Norme ISO 27118:2017, Norme ISO 27119:2017, Norme ISO 27120:2017, Norme ISO 27121:2017, Norme ISO 27122:2017, Norme ISO 27123:2017, Norme ISO 27124:2017, Norme ISO 27125:2017, Norme ISO 27126:2017, Norme ISO 27127:2017, Norme ISO 27128:2017, Norme ISO 27129:2017, Norme ISO 27130:2017, Norme ISO 27131:2017, Norme ISO 27132:2017, Norme ISO 27133:2017, Norme ISO 27134:2017, Norme ISO 27135:2017, Norme ISO 27136:2017, Norme ISO 27137:2017, Norme ISO 27138:2017, Norme ISO 27139:2017, Norme ISO 27140:2017, Norme ISO 27141:2017, Norme ISO 27142:2017, Norme ISO 27143:2017, Norme ISO 27144:2017, Norme ISO 27145:2017, Norme ISO 27146:2017, Norme ISO 27147:2017, Norme ISO 27148:2017, Norme ISO 27149:2017, Norme ISO 27150:2017, Norme ISO 27151:2017, Norme ISO 27152:2017, Norme ISO 27153:2017, Norme ISO 27154:2017, Norme ISO 27155:2017, Norme ISO 27156:2017, Norme ISO 27157:2017, Norme ISO 27158:2017, Norme ISO 27159:2017, Norme ISO 27160:2017, Norme ISO 27161:2017, Norme ISO 27162:2017, Norme ISO 27163:2017, Norme ISO 27164:2017, Norme ISO 27165:2017, Norme ISO 27166:2017, Norme ISO 27167:2017, Norme ISO 27168:2017, Norme ISO 27169:2017, Norme ISO 27170:2017, Norme ISO 27171:2017, Norme ISO 27172:2017, Norme ISO 27173:2017, Norme ISO 27174:2017, Norme ISO 27175:2017, Norme ISO 27176:2017, Norme ISO 27177:2017, Norme ISO 27178:2017, Norme ISO 27179:2017, Norme ISO 27180:2017, Norme ISO 27181:2017, Norme ISO 27182:2017, Norme ISO 27183:2017, Norme ISO 27184:2017, Norme ISO 27185:2017, Norme ISO 27186:2017, Norme ISO 27187:2017, Norme ISO 27188:2017, Norme ISO 27189:2017, Norme ISO 27190:2017, Norme ISO 27191:2017, Norme ISO 27192:2017, Norme ISO 27193:2017, Norme ISO 27194:2017, Norme ISO 27195:2017, Norme ISO 27196:2017, Norme ISO 27197:2017, Norme ISO 27198:2017, Norme ISO 27199:2017, Norme ISO 27200:2017, Norme ISO 27201:2017, Norme ISO 27202:2017, Norme ISO 27203:2017, Norme ISO 27204:2017, Norme ISO 27205:2017, Norme ISO 27206:2017, Norme ISO 27207:2017, Norme ISO 27208:2017, Norme ISO 27209:2017, Norme ISO 27210:2017, Norme ISO 27211:2017, Norme ISO 27212:2017, Norme ISO 27213:2017, Norme ISO 27214:2017, Norme ISO 27215:2017, Norme ISO 27216:2017, Norme ISO 27217:2017, Norme ISO 27218:2017, Norme ISO 27219:2017, Norme ISO 27220:2017, Norme ISO 27221:2017, Norme ISO 27222:2017, Norme ISO 27223:2017, Norme ISO 27224:2017, Norme ISO 27225:2017, Norme ISO 27226:2017, Norme ISO 27227:2017, Norme ISO 27228:2017, Norme ISO 27229:2017, Norme ISO 27230:2017, Norme ISO 27231:2017, Norme ISO 27232:2017, Norme ISO 27233:2017, Norme ISO 27234:2017, Norme ISO 27235:2017, Norme ISO 27236:2017, Norme ISO 27237:2017, Norme ISO 27238:2017, Norme ISO 27239:2017, Norme ISO 27240:2017, Norme ISO 27241:2017, Norme ISO 27242:2017, Norme ISO 27243:2017, Norme ISO 27244:2017, Norme ISO 27245:2017, Norme ISO 27246:2017, Norme ISO 27247:2017, Norme ISO 27248:2017, Norme ISO 27249:2017, Norme ISO 27250:2017, Norme ISO 27251:2017, Norme ISO 27252:2017, Norme ISO 27253:2017, Norme ISO 27254:2017, Norme ISO 27255:2017, Norme ISO 27256:2017, Norme ISO 27257:2017, Norme ISO 27258:2017, Norme ISO 27259:2017, Norme ISO 27260:2017, Norme ISO 27261:2017, Norme ISO 27262:2017, Norme ISO 27263:2017, Norme ISO 27264:2017, Norme ISO 27265:2017, Norme ISO 27266:2017, Norme ISO 27267:2017, Norme ISO 27268:2017, Norme ISO 27269:2017, Norme ISO 27270:2017, Norme ISO 27271:2017, Norme ISO 27272:2017, Norme ISO 27273:2017, Norme ISO 27274:2017, Norme ISO 27275:2017, Norme ISO 27276:2017, Norme ISO 27277:2017, Norme ISO 27278:2017, Norme ISO 27279:2017, Norme ISO 27280:2017, Norme ISO 27281:2017, Norme ISO 27

CERTIFICAT B00000

Valide du 16/11/2020 au 10/10/2024 - Première émission le 15/11/2020

Vérifiable sur www.certif-icpf.org

Accréditation N° 5-0616, portée disponible sur www.cofrac.fr

François GALINOU
Président



COFRAC
CERTIFIÉ
DE PRODUITS
ET SERVICES

45 boulevard Richard Wallace - 92800 Puteaux France

Sur ce certificat fictif, l'organisme SCHOOL EVENTS est certifié Qualiopi pour les "actions de formation", les "actions de formation par apprentissage" et les "actions permettant de valider les acquis de l'expérience".

Exemple 4 : communication non conforme d'un OPAC certifié dans plusieurs catégories d'actions



La certification qualité a été délivrée
au titre des catégories d'actions suivantes :
actions de formation par apprentissage
bilans de compétences
actions permettant de valider les acquis de l'expérience

DÉLIVRÉE PAR



atteste que

QUAD SCHOOL EDT

- 10 rue du nord 75013 Paris
- Numéro de Déclaration d'Activité : 01234567890

est certifié



Au titre des catégories d'actions suivantes :
Validation des acquis de l'expérience - Formation par apprentissage

Programme de certification
Délivré n° 2019-594 du 4 juin 2019. Délivré n° 2019-605 du 5 juin 2019. Arrêté du 5 juin 2019 relatif aux modalités d'accès aux modalités d'accès au référentiel national. Délivré n° 2020-694 du 22 juillet 2020 pour les entreprises inscrites au répertoire des entreprises certifiées. Arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des articles du 1er et 2ème du décret relatif aux modalités d'accès au référentiel national relatif aux entreprises certifiées pour la validation des acquis de l'expérience. Arrêté du 1 novembre 2020 portant prolongement de la délégation de compétence à l'association Qualiopi. Arrêté du 1 novembre 2020 portant prolongement de la délégation de compétence à l'association Qualiopi. Arrêté du 1 novembre 2020 portant prolongement de la délégation de compétence à l'association Qualiopi. Arrêté du 1 novembre 2020 portant prolongement de la délégation de compétence à l'association Qualiopi.

CERTIFICAT B00000

Valable du 16/11/2020 au 10/10/2024 - Première émission le 15/11/2020
Vérifiable sur www.certificat.org

Accréditation N° 5-0616, portée disponible sur www.cofrac.fr



Françoise GALINOU
Présidente

[Signature]

45 boulevard Richard Wallace - 92800 Puteaux France

👍 La règle des catégories d'actions a été enfreinte, l'organisme est certifié Qualiopi pour les "actions de formation par apprentissage" et pour les "actions permettant de valider les acquis de l'expérience". La mention "bilans de compétences" ne doit pas apparaître dans le bandeau.

👎 Respect de la zone de protection du logo Qualiopi.

Sur ce certificat fictif, l'organisme QUAD SCHOOL EDT est certifié Qualiopi pour les "actions de validation des acquis de l'expérience" et les "actions de formation par apprentissage".

Comment communiquer et faire acheter sa prestation ?



DEVELOPPER UNE COMMUNICATION EFFICIENTE

Les moyens de communication

Se faire connaître

Site internet

Le site internet certif-icpf.org est pensé pour être la vitrine de l'ICPF comme de votre certification. Un ensemble de services y est progressivement proposé pour les certifiés ICPF. Parmi les services proposés, « Retrouver un certifié » dans la barre de menu, vous permet d'être référencé et de communiquer sur votre certification auprès des clients.

Réseaux sociaux

Les réseaux sociaux sont d'excellents canaux pour promouvoir et valoriser votre certification. Vous retrouverez l'actualité d'ICPF sur LinkedIn, Twitter, Facebook et Instagram. N'hésitez pas à vous abonner à nos pages ci-après et de recommander ICPF sur vos publications concernant nos certifications :



LinkedIn

Il sera bénéfique pour votre entreprise d'avoir un compte sur le réseau social professionnel LinkedIn pour promouvoir vos fonction(s), votre activité et votre certification Qualiopi.

Twitter

Sur Twitter, votre profil vous servira de mettre en avant votre fonction et votre certification. *Par exemple, Formateur consultant, certifié ICPF.*

Facebook

Sur Facebook vous pourrez également promouvoir votre image de marque et de mettre en avant votre activité, et votre certification.

Supports de communication

Les cartes de visite, plaquettes et autres supports de ce type, accompagné(s) de(s) logo(s) certifié(s) ICPF ou de la présentation de votre fonction et de votre certification, représentent également d'excellents moyens de communication.

Se faire référencer

Une fois votre certification ICPF Qualiopi obtenue, ICPF communique quotidiennement la liste de ses certifiés auprès de la DGEFP, la démarche étant automatique, vous n'avez pas besoin de leur communiquer votre certificat. Cela vous permet de faire financer vos actions.

Se faire acheter (extrait article Formateurs consultants, comment gagner la confiance de votre client ?)

Comment créer la confiance ? Que dire à un client pour se faire connaître et se faire accepter en tant que professionnel de la formation ou du conseil ?

Il s'avère que le référentiel ICPF fonctionne comme une synthèse des exigences du marché. De ce fait, il peut constituer la base d'une méthode pour se présenter et se faire accepter comme professionnel. Concrètement il s'agit d'utiliser les huit critères du référentiel de ICPF lors du positionnement. L'idée stratégique est d'amener le client à vous situer par rapport à ces huit repères en stimulant la comparaison avec la concurrence et que cela vous sera bénéfique.

Le premier critère est l'identité. Il est impératif de communiquer clairement son nom et son prénom. Regardez certains profils sur les réseaux sociaux où un nom de société et un logo sont en lieu et place du nom et de la photo du membre. Or, en prestation de service intellectuel, l'intuitu personae et la clarté sont déterminantes.

Le client, l'apprenant à plus forte raison, veut savoir à quelle personne physique il aura affaire. L'identité doit être claire.

Le deuxième critère est celui de la fonction. Le statut, entrepreneur, salarié, autoentrepreneur ou salarié en portage, est secondaire voire dérisoire. Ce qui est important c'est la fonction où vous avez choisi d'exceller. La norme Afnor X50-769 définit des fonctions : consultant, formateur, animateur, concepteur, coach, mentor... Notre conseil est de mettre en avant les fonctions dans lesquelles vous êtes le plus crédible compte tenu d'une expérience ou d'une formation légitimante. La fonction créatrice de valeur pour le client doit être mise en avant.

Le troisième critère est celui de la durée de l'expérience dans la fonction. C'est le critère essentiel et le pivot de la certification ICPF. Le client, de plus en plus mature, veut un consultant ou un formateur expérimenté dans la fonction qu'il veut voir mettre en œuvre à son profit. Il est donc important d'indiquer la durée de l'expérience dans la fonction. La densité de l'expérience est aussi importante tout en restant réaliste. Un consultant, expérimenté et en situation de succès, travaille 220 jours par an, voire plus. Toutefois, il n'intervient que 130 jours par an en moyenne haute sauf circonstances exceptionnelles... La durée de l'expérience dans la fonction est primordiale.

Le quatrième critère est celui du domaine, c'est-à-dire, des thèmes sur lequel il intervient et éventuellement le secteur d'activité qu'il maîtrise. Par exemple, un client va exiger un consultant en management dans le secteur de la « banque-assurance ». Il est important de le préciser et de prendre le risque d'être à côté de la plaque, plutôt que de mener une stratégie à « géométrie variable » consistant à se présenter de la manière la plus large possible, puis d'indiquer des spécialités en fonction de la perception que l'on peut avoir du domaine attendu par le client. Cette stratégie ne fait que générer un flou durable sur la perception de votre valeur. La maîtrise d'un domaine se démontre avant tout par l'exercice d'une fonction de prestataire de service intellectuel dans ledit domaine.

Le cinquième critère est la démarche qualité dans laquelle vous vous engagez. Elle devient de plus en plus importante aux yeux du client au fur et à mesure que son expérience grandit. D'une part, vous pouvez choisir une démarche reconnue, ISO 9001, ISO 29990... D'autre part, vous devez faire comprendre à votre client quelle organisation vous avez élaboré et mis en œuvre pour satisfaire ses exigences.

Le sixième critère est la déontologie, c'est-à-dire l'ensemble des règles morales qui régissent l'exercice de votre profession. Il s'agit de prendre, a priori et sans que cela vous soit demandé, des engagements moraux allant du secret professionnel à la non-sollicitation du personnel de votre client...

Le septième critère est celui des preuves. Il s'agit d'indiquer dans votre présentation des éléments qui sont vérifiables par le client de sa propre initiative ou que vous pourrez communiquer sur demande. Il s'agit par exemple de références qu'il peut appeler, de diplômes ou de titres ou d'attestations d'évaluation ou de satisfaction. Attention à ne pas générer de perte de confiance par un surcroît d'anticipation en multipliant les preuves communiquées trop tôt ou trop précipitamment. L'essentiel est d'être en mesure de manière évidente pour le client de prouver les informations communiquées.

Le huitième est celui des publications. C'est aujourd'hui une stratégie payante pour la plupart des consultants formateurs. Citez les livres, les essais ou les articles que vous avez écrits ayant rapport avec le secteur revendiqué, comme les supports de formation, ou les actions que vous avez conçues. Votre crédibilité est en jeu sur ce point si vous vous revendiquez comme concepteur ou ingénieur de formation. Le client veut voir des résultats dans votre activité de prestataire de service intellectuel.

En conclusion, une méthode en huit repères pour se positionner durablement a été décrite. Plus que la prospection, le positionnement doit être revu sans cesse. La méthode vous permet d'organiser l'information à faire intégrer à votre client pour qu'il éprouve un sentiment de confiance.

Check-list du certifié

Site internet

Site ICPF

Être dans la base des certifiés en ligne sur www.certif-icpf.org, rubrique 'Retrouver un certifié' ☐ Fait ☐ À faire

Aller régulièrement sur le site ICPF pour voir les informations pratiques et suivre les dernières actualités ☐ Fait ☐ À faire

Site/Blog

Communiquer sur ma ou mes fonction(s) et ma ou mes certification(s) ☐ Fait ☐ À faire

Plateforme NOE

Effectuer sa demande Qualiopi sur : www.no.qualiopi.certif-icpf.org ☐ Fait ☐ À faire

Avoir son dossier en ligne ☐ Fait ☐ À faire

Financeurs

Communiquez auprès de(s) financeur(s) sur votre certification ICPF Qualiopi ☐ Fait ☐ À faire

Réseaux sociaux

Twitter

Créer un compte twitter ☐ Fait ☐ À faire

Suivre le compte ICPF - [@ICPF_PSI](https://twitter.com/ICPF_PSI) ☐ Fait ☐ À faire

Suivre mes prospects ou clients sur Twitter ☐ Fait ☐ À faire

LinkedIn

Créer un compte LinkedIn ☐ Fait ☐ À faire

Avoir mes prospects ou clients dans mes contacts LinkedIn ☐ Fait ☐ À faire

Suivre la page ICPF : <https://bit.ly/2OLVQ2> ☐ Fait ☐ À faire

S'inscrire au groupe ICPF - Certification des professionnels de la formation & du conseil : <https://bit.ly/3sc1q42> ☐ Fait ☐ À faire

Instagram

Créer un compte Instagram ☐ Fait ☐ À faire

Suivre le compte ICPF : <https://bit.ly/3246hB5> ☐ Fait ☐ À faire

Supports de communication

Plaquettes, cartes de visite, mailing ☐ Fait ☐ À faire

Logos de certification ou présentation de sa certification sur les cartes de visite, plaquette ☐ Fait ☐ À faire

Logos de certification dans ma signature mailing ☐ Fait ☐ À faire

Positionnement par rapport aux 8 critères de certification PRO

Identité

Communiquer clairement son nom et son prénom sur :

- | | | |
|--|-------------------------------|----------------------------------|
| Les réseaux sociaux | ☐ Fait | ☐ À faire |
| Site internet/blog | ☐ Fait | ☐ À faire |
| Supports de communication (carte de visite, plaquette, mailing...) | ☐ Fait | ☐ À faire |

Fonction

- | | | |
|---|-------------------------------|----------------------------------|
| Indiquer la durée d'expérience dans la fonction | ☐ Fait | ☐ À faire |
|---|-------------------------------|----------------------------------|

Domaine

- | | | |
|--|-------------------------------|----------------------------------|
| Identifier thème(s) (marketing, communication etc.) et secteur(s) d'activité (automobile, hôtellerie etc.) sur le(s)quel(s) j'interviens | ☐ Fait | ☐ À faire |
|--|-------------------------------|----------------------------------|

Démarche Qualité

- | | | |
|---|-------------------------------|----------------------------------|
| Choisir d'une démarche qualité pour satisfaire les exigences de mes clients et des financeurs | ☐ Fait | ☐ À faire |
| Mettre en avant ma démarche qualité auprès de mes clients et financeurs | ☐ Fait | ☐ À faire |

Engagement déontologique

- | | | |
|--|-------------------------------|----------------------------------|
| Adhérer à un code déontologique (ensemble de règles morales qui régissent ma profession) | ☐ Fait | ☐ À faire |
| Mettre en avant mon code déontologique auprès de mes clients | ☐ Fait | ☐ À faire |

Preuves d'activité

- | | | |
|---|-------------------------------|----------------------------------|
| Identifier les preuves d'activité pertinentes et vérifiables par mon client | ☐ Fait | ☐ À faire |
| Indiquer ces preuves dans ma présentation | ☐ Fait | ☐ À faire |

Publications

- | | | |
|--|-------------------------------|----------------------------------|
| Citer les livres, essais, articles que j'ai écrits ou mes supports de formation, actions que j'ai conçues ayant rapport avec mon secteur | ☐ Fait | ☐ À faire |
|--|-------------------------------|----------------------------------|

**Ensemble, continuons
à créer de la valeur !**